



Province de Namur

Compte bancaire : BE30 2500 1778 2411 (Fortis)

Commission sportive provinciale

Secrétariat

REUNION DU 21/12/2021 - N° 04 (2021-2022)

<u>SIEGENT</u>	: M. DEGEE	- Président
	: M. MOUTON	- Vice-Président
	: M. MARCHAL	- Membre
	: M. PEETERS	- Membre
	: M. DEPAS	- Membre
	: M. SCHEERS	- Secrétaire (sans droit de vote)
<u>EXCUSES</u>	: M. DELFORGE	- Membre
	: M. COVAS	- Membre
	: M. COPPIN	- Membre

La séance est ouverte à 19h30. Elle se tient à Jambes.

1. APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE REUNION

1.1. Le PV du 30/11/2021 est approuvé.

2. COMPETITION PROVINCIALE

2.1. Ratifications

Néant.

3. DISCIPLINE

3.1. Propositions de transaction

3.1.1. Dossier N° 2021-2022/021

Messieurs Mouton, Marchal et Depas ne siègent pas.

Date : 03/12/2021

Rencontre : JPCJ Leuze – HB Auvelais – Div 1

En cause de : Romainville Régis – 765466 – HB Auvelais - 3714

Arbitre : Klemczak Dominique

Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)

: Menaces et intimidation (A.4)

Délibéré : Le quota de présence n'étant pas atteint conformément à l'art 79 du ROL,

le dossier est reporté à la prochaine réunion.

Ainsi prononcé à Jambes le 21/12/2021.

3.1.2. Dossier N° 2021-2022/022

Date : 03/12/2021

Rencontre : Jeunesse Mosane Anhée – YRB Walcourt – Div 2B

En cause de : Dardenne Martial – 800200 – 15/05/1995 – Jeunesse Mosane Anhée - 5225

Arbitre : Darc Dimitri

Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)



Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.2.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 03/01/2022 au 16/01/2022.
Ainsi prononcé à Jambes le 21/12/2021.

3.1.3. Dossier N° 2021-2022/023

Date : 03/12/2021
Rencontre : Jeunesse Mosane Anhée – YRB Walcourt – Div 2B
En cause de : Sgard Dominique – 765552 – 21/05/1960 – Jeunesse Mosane Anhée - 5225
Arbitre : Darc Dimitri
Objet : Ne pas remplir volontairement une tâche officielle (D.1) (Non-respect du protocole Covid)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art D.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 03/01/2022 au 16/01/2022.
Ainsi prononcé à Jambes le 21/12/2021.

3.1.4. Dossier N° 2021-2022/024A

Date : 03/12/2021
Rencontre : Jeunesse Mosane Anhée – YRB Walcourt – Div 2B
En cause de : Sgard Dominique – 765552 – 21/05/1960 – Jeunesse Mosane Anhée – 5225
Arbitre : Darc Dimitri
Objet : Critique et attitude désagréable (A.1)
: Intrusion dans vestiaire de l'arbitre (A.5)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application des art A.1 et A.5 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 4 semaines du 17/01/2022 au 30/01/2022, du 07/02/2022 au 13/02/2022 et du 21/02/2022 au 27/02/2022.
Ainsi prononcé à Jambes le 21/12/2021.

3.1.5. Dossier N° 2021-2022/024B

Date : 03/12/2021
Rencontre : Jeunesse Mosane Anhée – YRB Walcourt – Div 2B
En cause de : Christiaens Claudine -763901 – 28/06/1956 – Jeunesse Mosane Anhée - 5225
Arbitre : Darc Dimitri
Objet : Critique et attitude désagréable (A.1)
: Intrusion dans vestiaire de l'arbitre (A.5)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application des art A.1 et A.5 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 4 semaines du 03/01/2022 au 30/01/2022.
Ainsi prononcé à Jambes le 21/12/2021.

3.1.6. Dossier N° 2021-2022/025

Date : 13/12/2021
Rencontre : Namur Pirates – MF Fernelmont – Div 3A
En cause de : Dieudonne Tristan – 809581 – 24/03/1994 – Namur Pirates - 6490



Arbitre : Pain Nicolas
Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.2.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 10/01/2022 au 23/01/2022
Ainsi prononcé à Jambes le 21/12/2021.

3.1.7. Dossier N° 2021-2022/026

Date : 17/12/2021
Rencontre : BS Anhée B – MFC Ciney B – Div 2B
En cause de : Beaufayt Nathan – 849847 – 29/10/1998 – BS Anhée - 1444
Arbitre : Vansteenkiste Renaud
Objet : Geste et attitude déplacée (A.3)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.3 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 3 semaines du 03/01/2022 au 23/01/2022.
Ainsi prononcé à Jambes le 21/12/2021.

3.1.8. Dossier N° 2021-2022/027

Messieurs Mouton, Depas et Marchal ne siègent pas.

Date : 17/12/2021
Rencontre : MF Seillois – Nostalgique Mettet – Div 1
En cause de : Graulus Cédric – 773084 – 05/04/1975 – Nostalgique Mettet - 5996
Arbitre : Klemczak Dominique
Objet : Menaces - intimidation (A.4)
: Inciter ses coéquipiers à quitter le terrain (D.2)
: Ne pas remplir volontairement une tâche administrative (D.1)
: Arrêt de la rencontre
Délibéré : Le quota de présence n'étant pas atteint conformément à l'art 79 du ROL,
le dossier est reporté à la prochaine réunion avec comparution.
Ainsi prononcé à Jambes le 21/12/2021.

3.1.9. Dossier N° 2021-2022/028

Date : 17/12/2021
Rencontre : B Aiseau Tamines – NP Auvelais B – Div 3A
En cause de : Fabris Stevens – 815502 – 27/03/1983 – B Aiseau Tamines - 5980
Arbitre : Darc Dimitri
Objet : Faute brutale et/ou dangereuse (B.2)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art B.2 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 4 semaines du 10/01/2022 au 23/01/2022, du 31/01/2022 au 06/02/2022 et du 21/02/2022 au 27/02/2022.
Ainsi prononcé à Jambes le 21/12/2021.

3.2. Comparutions

3.2.1. Dossier N° 2021-2022/008A

Date : 29/10/2021
Rencontre : A Tavieres B – Namur Team – Div 4B
En cause de : Pierman Didier – 842050 – 04/11/1973 – Namur Team – 7197 (P.O.)
Arbitre : Geerkens Olivier (P.O.)



Objet : Critiques et attitude désagréable (A.1)

Délibéré

Vu le refus de la transaction signifié par recommandé le 03/12/2021 lequel est recevable ;

Vu le rapport de l'arbitre ;

Entendu l'arbitre quant à son rapport ;

Entendu la partie en cause quant à ses arguments et moyens de défense ;

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché à savoir les faits reprochés ;

Qu'en conséquence, la prévention reste établie ;

Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :

- inflige au nommé Pierman Didier – 842050 une suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 10/01/2022 au 23/01/2022. (point A.1 du barème de sanctions).

Ainsi prononcé à Jambes le 21/12/2021.

3.2.2. Dossier N° 2021-2022/008B

Date : 29/10/2021

Rencontre : A Tavieres B – Namur Team – Div 4B

En cause de : Henriques Verga Paulo – 842051 - 10/05/1985 - Namur Team – 7197 (P.O.)

Arbitre : Geerkens Olivier (P.O.)

Objet : Critiques et attitude désagréable (A.1)

Délibéré

Vu le refus de la transaction signifié par recommandé le 03/12/2021 lequel est recevable ;

Vu le rapport de l'arbitre ;

Entendu l'arbitre quant à son rapport ;

Attendu que M. Henriques Verga Paulo – 842051 est absent excusé ;

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;

Qu'en conséquence, la prévention reste établie ;

Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant par défaut :

- inflige au nommé Henriques Verga Paulo – 842051 une suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 10/01/2022 au 23/01/2022 (point A.1 du barème de sanctions).

Ainsi prononcé à Jambes le 21/12/2021.

3.2.3. Dossier N° 2021-2022/009

Date : 29/10/2021

Rencontre : A Tavieres B – Namur Team – Div 4B

En cause de : Mathieux Jonathan – 842964 – 11/05/1979 - Namur Team – 7197 (P.O.)

Arbitre : Geerkens Olivier (P.O.)

Objet : Critiques et attitude désagréable (A.1)

Délibéré

Vu le refus de la transaction signifié par recommandé le 03/12/2021 lequel est recevable ;

Vu le rapport de l'arbitre ;

Entendu l'arbitre quant à son rapport ;

Entendu la partie en cause quant à ses arguments et moyens de défense ;

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;

Qu'en conséquence, la prévention reste établie ;

Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières ;



Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :

- inflige au nommé Mathieux Jonathan – 842964 une suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 10/01/2022 au 16/01/2022 (point A.1 du barème de sanctions).

Ainsi prononcé à Jambes le 21/12/2021.

3.2.4. Dossier N° 2021-2022/019

Monsieur Peeters ne siège pas.

Date : 22/11/2021

Rencontre : RC Auvelais – MHC Auvelais B – Div 4C

En cause de : 1. Ossieur Lionel - 855695 - 31/12/1991 - RC Auvelais – 7381 (P.O.)
: 2. Vandercruyssen Georgy - 855756 - 22/04/1997 - MHC Auvelais – 7288 (P.O.)

Objet : Fraude (E.2)

Délibéré

Vu le rapport ;

Vu le courriel transmis par Vandercruyssen Georgy - 855756 ;

Entendu Ossieur Lionel - 855695 quant à ses arguments et moyens de défense ;

Attendu que M. Vandercruyssen Georgy - 855756 est absent excusé ;

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;

Qu'il est établi que la carte rouge a été volontairement supprimée sur demande ;

Qu'en conséquence, la prévention reste établie ;

Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale :

statuant contradictoirement :

- inflige au nommé Ossieur Lionel – 855695 une suspension de toutes fonctions de 6 semaines du 10/01/2022 au 20/02/2022 (point E.2 du barème de sanctions) avec sursis pour 3 semaines durant un an à partir du 31/01/2022;

statuant par défaut :

- inflige au nommé Vandercruyssen Georgy - 855756 une suspension de toutes fonctions de 6 semaines du 03/01/2022 au 09/01/2022, du 17/01/2022 au 20/02/2022 (point E.2 du barème de sanctions) avec sursis pour 3 semaines durant un an à partir du 31/01/2022;

Ainsi prononcé à Jambes le 21/12/2021.

3.2.5. Dossier N° 2021-2022/020

Date : 03/12/2021

En cause de : Caraci Jonathan – 847338 – 23/02/1987 – BV Mont (Eq E) – 3896 (P.O.)

Objet : Propos déplacés envers la fédération et ses membres (K)

Délibéré

Vu le rapport;

Attendu que M. Caraci Jonathan – 847338 est absent excusé ;

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;

Qu'il est établi que les propos ont été publiés sur un réseau social et ont été lues par de nombreuses personnes,

Qu'en conséquence la notion de publicité est remplie et de ce fait ils ne peuvent plus être considérés comme faisant partie d'un échange privé ;

Par conséquent, la prévention retenue est bien visée par le point K du barème de la fédération ;

Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant par défaut :

- inflige au nommé Caraci Jonathan – 847338 une suspension de toutes fonctions de 6 semaines du 03/01/2022



au 13/02/2022 (point K du barème de sanctions).
Ainsi prononcé à Jambes le 21/12/2021.

4. SUSPENSIONS

<i>Licence n°</i>	<i>Nom & prénom</i>	<i>Club</i>	<i>Suspension de toutes fonctions</i>		<i>Commentaire</i>
			<i>du</i>	<i>au inclus</i>	
763901	Christiaens Claudine	Jeunesse Mosane Anhée	03/01/2022	30/01/2022	
765552	Sgard Dominique	Jeunesse Mosane Anhée	03/01/2022 07/02/2022 21/02/2022	30/01/2022 13/02/2022 27/02/2022	
800200	Dardenne Martial	Jeunesse Mosane Anhée	03/01/2022	16/01/2022	
809581	Dieudonne Tristan	Namur Pirates	10/01/2022	23/01/2022	
815502	Fabris Stevens	B Aiseau Tamines	10/01/2022 31/01/2022 21/02/2022	23/01/2022 06/02/2022 27/02/2022	
842050	Pierman Didier	Namur Team	10/01/2022	23/01/2022	
842051	Henriques Verga Paulo	Namur Team	10/01/2022	23/01/2022	
842964	Mathieux Jonathan	Namur Team	10/01/2022	16/01/2022	
847338	Caraci Jonathan	BV Mont	03/01/2022	13/02/2022	
849847	Beaufayt Nathan	BS Anhée	03/01/2022	23/01/2022	
855695	Ossieur Lionel	RC Auvelais	10/01/2022	20/02/2022	Sursis 1 an à partir du 31/01/2022
855756	Vandercruyssen Georgy	MHC Auvelais	03/01/2022 17/01/2022	09/01/2022 20/02/2022	Sursis 1 an à partir du 31/01/2022

5. FRAIS

<i>Matricule</i>	<i>Nom club</i>	<i>Frais adm.</i>	<i>Amende Susp.</i>	<i>Dépl. Arbitre</i>	<i>Divers</i>	<i>Total (€)</i>
1444	BS Anhée (2122/026)	12,50 €	7,50 €			20 €
3896	BV Mont (2122/020)	12,50 €	15 €			27,50 €
5225	Jeunesse Mosane Anhée (2122/022)	12,50 €	5 €			17,50 €
5225	Jeunesse Mosane Anhée (2122/023)	12,50 €	5 €			17,50 €
5225	Jeunesse Mosane Anhée (2122/024A)	12,50 €	10 €			22,50 €
5225	Jeunesse Mosane Anhée (2122/024B)	-	10 €			10 €
5980	Betis Aiseau Tamines (2122/028)	12,50 €	10 €			22,50 €
6490	Namur Pirates (2122/025)	12,50 €	5 €			17,50 €
7197	Namur Team (2122/008A)	-	5 €	16 €	5 € (1)	16 €
7197	Namur Team (2122/008B)	-	5 €		5 € (1)	0 €
7197	Namur Team (2122/008C)	-	2,50 €		5 € (1)	- 2,50 €
7288	MHC Auvelais (2122/019)	12,50 €	15 €			27,50 €
7381	RC Auvelais (2122/019)	12,50 €	15 €			27,50 €

6. MISSIONS DES MEMBRES

Aucune mission programmée.

(1) déjà facturé

La prochaine réunion de la CSP NAMUR se tiendra le 25/01/2022.
La séance est levée à 21h45.



Au nom de la CSP NAMUR,

Jean Scheers
Secrétaire

Pascal Degée
Président de séance

Jean SCHEERS

Secrétaire

Tf : 0487/333.710

Courrier : Fays 6C – 5590 Achêne

Courriel : namur@lffs.eu

